

# L'OFFRE DE SERVICE DE L'INJEP AUX CITÉS ÉDUCATIVES

Septembre 2020

**Observatoire de la jeunesse et des politiques publiques qui lui sont destinées, l'INJEP participe à l'évaluation nationale externe du programme des Cités éducatives sous l'égide de la Coordination nationale des cités éducatives et du Comité national d'orientation et d'évaluation (CNOE). Dans ce cadre, il propose aux Cités éducatives d'une part, d'observer et de comparer les actions de terrain ; d'autre part, de partager les bonnes pratiques et de soutenir la démarche d'évaluation externe.**

## Les propositions de l'INJEP

L'INJEP propose une observation extérieure et gratuite sur un panel d'actions innovantes développées par les Cités éducatives. Sur des thématiques relevant des domaines d'expertise de l'INJEP, il est proposé d'observer et d'évaluer des actions mises en œuvre sur le terrain par des Cités éducatives, leurs conditions de mise en œuvre, les effets sur les différents bénéficiaires et d'en capitaliser les principaux retours d'expérience et enseignements (axe thématique).

L'INJEP propose par ailleurs de coordonner un réseau de Cités éducatives s'étant déjà engagées elles-mêmes dans une démarche d'évaluation externe. Il s'agit de permettre les échanges entre ces différentes Cités et leurs évaluateurs pour comparer les démarches et mettre en perspective leurs résultats. Objectif à terme : en tirer collectivement les enseignements et déterminer ceux à diffuser à l'ensemble des Cités éducatives (axe méthodologique).

En complément des résultats des évaluations menées par chaque Cité éducative, ces travaux d'évaluation comparant les territoires viendront nourrir en retour les acteurs de terrain, leurs partenaires, leurs parties prenantes, et au plan national, la coordination nationale des Cités éducatives et le CNOE.

Sur ces deux axes d'intervention, des rapports intermédiaires et un rapport final à l'intention des Cités éducatives, de la coordination nationale et du CNOE seront produits et diffusés. Un ouvrage coédité par l'INJEP en lien avec les acteurs et les évaluateurs est envisagé à l'issue de l'expérimentation.

Par ailleurs, l'INJEP met à disposition de toutes les Cités éducatives les enseignements des expérimentations menées dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) et ses publications sur les questions intéressant les Cités éducatives.

”  
Des évaluations,  
des retours  
d'expériences,  
des échanges de  
bonnes pratiques,  
une mise en réseau des  
cités éducatives au profit  
des acteurs de terrain



Retrouvez les ressources de l'INJEP sur :

[www.experimentation-fej.injep.fr](http://www.experimentation-fej.injep.fr) | [www.injep.fr](http://www.injep.fr)

# Les modalités d'intervention



Axe thématique

## « Observer et comparer des actions de terrain »

**Comment mieux comprendre les conditions dans lesquelles les actions des Cités éducatives auprès des enfants et des jeunes se mettent en place et se déploient ? Quels sont les effets sur le parcours des enfants et des jeunes bénéficiaires ?**

Sur différents thèmes faisant l'objet de groupes pilote et relevant de ses domaines d'expertise, l'INJEP propose d'observer un panel d'actions mises en place par les Cités éducatives.

Parmi les propositions des Cités, l'INJEP sélectionnera 3 projets minimum par thème. Il pilotera l'observation réalisée sur le terrain par un évaluateur externe pour comparer la mise en œuvre et les effets des actions dans les différentes Cités et mettre en évidence des enseignements valables au-delà d'un territoire sur un même thème.

Les champs d'action pour lesquels l'INJEP est en capacité de mobiliser son expertise sont les suivants :

- **Petite enfance**
- **Sécurité et climat scolaire**
- **Sécuriser les parcours : persévérance scolaire et orientation, décrochage, formation des 16-18 ans**
- **Mixité scolaire**
- **Sport**
- **Santé**
- **Relations avec les familles**
- **Citoyenneté et esprit critique**

- **Égalité filles garçons**

**Pour une Cité éducative, participer à cette proposition de l'INJEP, c'est :**

- **bénéficier gratuitement d'une évaluation externe, pilotée par l'INJEP ;**
- **choisir le sujet sur lequel la Cité éducative souhaite capitaliser**, en lien avec les réflexions et échanges prévus au sein du groupe pilote et plus largement au plan local et/ou national et disposer d'éléments de comparaison complémentaires sur la mise en œuvre de ses actions et de leurs effets ;
- **enrichir l'évaluation globale du programme des Cités éducatives** par la contribution aux enseignements sur la gouvernance, les ingénieries, coopérations et réalisations que les Cités auront développées sur le terrain et sur leurs thèmes prioritaires ;
- **valoriser les actions mises en œuvre** par la Cité éducative et leur évaluation sur la plateforme des Cités éducatives, auprès du CNOE, dans les collections de l'INJEP.



**Si la proposition 1 vous intéresse ou si vous voulez en savoir davantage, rendez-vous le 23 septembre aux ateliers de lancement des groupes pilotes thématiques ou prenez contact avec nous :**

**[fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr)**



## Axe méthodologique

# « Partager les bonnes pratiques et soutenir la démarche d'évaluation externe »

**Comment les Cités éducatives mobilisent-elles des ressources externes pour suivre, observer, évaluer leurs actions sur le territoire ? Qu'est-ce que l'observation externe leur apporte ? Quels sont les méthodes d'évaluation mises en œuvre et les enseignements potentiellement transférables pour l'évaluation du programme des Cités éducatives ?**

Cette proposition s'adresse aux Cités éducatives volontaires d'ores et déjà associées à une équipe d'évaluation externe de type laboratoire universitaire, cabinet d'études...

L'INJEP propose de créer un réseau avec des évaluateurs externes des Cités éducatives en accompagnant les échanges de bonnes pratiques, en capitalisant au plan national les méthodes d'observation mobilisées et les apports de ces évaluations externes.

L'objectif est que les Cités éducatives puissent bénéficier en retour des enseignements et des recommandations méthodologiques.

- **contribuer à l'évaluation globale du programme**, à ses enseignements généraux, à la modélisation des démarches d'évaluation qui seront ensuite diffusées et présentées à toutes les Cités éducatives ;

- **valoriser la démarche et les enseignements de l'évaluation externe** mise en œuvre par la Cité éducative sur la plateforme nationale des Cités éducatives, dans les collections de l'INJEP.

**Pour une Cité éducative, participer à cette proposition de l'INJEP, c'est :**

- **faire partie d'un réseau de Cités éducatives** évaluées par un observateur externe pour partager les bonnes pratiques et soutenir la démarche évaluative ;
- **mettre en perspective ses résultats** avec les résultats des autres territoires afin de nourrir le projet, les actions et l'évaluation ;



***Si la proposition 2 vous intéresse ou si vous voulez en savoir davantage, rendez-vous le 23 septembre aux ateliers de lancement des groupes pilotes thématiques ou prenez contact avec nous :***

***fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr.***

# L'INJEP : un expert public, un évaluateur expérimenté des politiques de jeunesse

**L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) contient plusieurs services menant des études qualitatives et quantitatives dans le champ de la jeunesse et des politiques publiques qui lui sont destinées. L'INJEP dédie l'une de ses missions spécifiquement à l'évaluation de programmes expérimentaux en faveur des jeunes. Ceux-ci sont financés principalement par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ).**

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), service à compétence nationale du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, est un observatoire producteur de connaissances, un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

La mission Expérimentation et évaluation des politiques publiques (MEEPP) de l'INJEP pilote, coordonne et valorise de nombreux programmes expérimentaux en faveur des jeunes, principalement financés dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ).

Via le FEJ, l'INJEP soutient des initiatives sociales innovantes pour répondre aux difficultés rencontrées par les enfants et par les jeunes. Ces projets sont portés par des acteurs de terrain sur un temps et une échelle limités et sont

évalués par des évaluateurs externes et indépendants qui analysent leur mise en œuvre et leurs effets et en tirent des enseignements utiles à leur éventuel essaimage. Par la comparaison de ces expérimentations et leur évaluation, l'INJEP fournit ensuite des éléments de connaissance à destination des pouvoirs publics, des chercheurs et des acteurs de terrain.

Depuis plus de dix ans, le FEJ a soutenu près de 900 expérimentations et l'INJEP dispose ainsi aujourd'hui de nombreux exemples d'actions testées et de leurs enseignements en France métropolitaine et dans les territoires ultra-marins sur des questions comme la réussite et le décrochage scolaire, le harcèlement à l'école, les apprentissages précoces, le développement des pratiques sportives, de l'éducation artistique et culturelle, la lutte contre l'illettrisme, la prévention des addictions et l'accès aux soins, l'orientation, l'insertion sociale et professionnelle, ou encore, la prévention des discriminations.

## Contacts

anne-sophie.cousteaux@jeunesse-sports.gouv.fr  
tana.stromboni@jeunesse-sports.gouv.fr



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES